

COMMUNE D'ANZEME

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En Exercice : 15

Présents 12

Procuration 01

Votants 13

Le trente et un janvier deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Anzême, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion sous la Présidence de Madame Viviane DUPEUX, Maire.

Date de convocation : 25/01/2024

PRESENTS : Mme DUPEUX Viviane, M ROUSSILLAT Franck, M BIDOU Sébastien, M ALGERI Fabrice, M BERTRAND Cyrille, BOURIAUD Odile, M CLEMENCON Cyrille, M FILLETTE Didier, M MAGANA Antoine, Mme MAUZE Nathalie, M ROUSSEAU Christian, M RAPIN Anthony,

ABSENTS EXCUSES : Mme GUERRIER Josiane (procuration à Mr FILLETTE Didier), M. MALLET Jean Sébastien, Mme MALLET Véronique

SECRETAIRE DE SEANCE : M RAPIN Anthony

Le Conseil Municipal approuve le précédent compte rendu du 14 décembre 2023

Renouvellement convention multisites

M. BIDOU expose le projet de renouvellement de la convention multisites.

Le centre de loisirs de St Fiel dispose d'un forfait d'utilisation du minibus de 5000 km séjours compris, avec prise en charge de la moitié de l'assurance et plein de carburant.

M. ROUSSILLAT demande qu'il soit également prévu une prise en charge de la franchise, en cas d'accident.

Il sera également demandé qu'il soit à la disposition de l'animatrice des ados lors de sorties.

Des places sont priorisées pour les enfants d'Anzême accueillis à St Fiel pour les vacances scolaires.

Continuité de la prise en charge de la différence entre le prix de St Fiel et Anzême est maintenu jusqu'au 31/08/2024.

Mme le Maire propose de signer la convention, le conseil municipal approuve cette décision à la majorité de membres présents et représentés.

Prix garderie pause méridienne

M. BIDOU explique qu'il a sollicité la CAF afin d'obtenir des « prestations de services CAF » complémentaires pour l'accueil des enfants sur les périodes scolaires.

Ces prestations sont envisageables à la condition de passer en accueil de loisirs avec une participation financière des familles.

Plusieurs scénarios sont possibles, uniquement le matin ou le soir ou matin et soir, la pause méridienne peut être déclarée en plus du matin et du soir (attention la pause méridienne ne être déclarée seule)

Au vu de la fréquentation de la garderie. Le choix retenu serait de facturer 50cts le matin et 50cts le soir

Le conseil municipal approuve cette décision à la majorité des membres présents et représentés.

Adhésion SDIC nouvelle commune : FRANSECHES

Mme le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour entériner l'adhésion au SDIC de la commune de FRANSECHES.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité des membres présents et représentés.

Modification du temps de travail de deux contrats : augmentation de 10%

Mme le Maire et M. BIDOU expliquent que le poste de ménage des locaux a été supprimé et que ce travail a été réparti entre les deux agents en charge du centre de loisirs. Il est possible réglementairement d'augmenter le temps de travail de 10%
M.BIDOU explique qu'il est prévu que les agents fassent un ménage à fond des classes et des locaux communaux pendant les vacances scolaires et également que du temps d'animation soit consacré aux activités des adolescents.

Le conseil municipal valide cette décision à l'unanimité des membres présents et représentés.

Contrat BOOST'COMM'UNE

Mme le MAIRE explique que le Département renouvelle l'aide Boost'Commune pour la période 2023-2026, un montant de 26 320 euros est attribué à la commune d'Anzème.

Le taux d'intervention est prévu à 25% de la dépense totale, et peut concerner des travaux d'aménagement ; voirie...

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Subvention voyage scolaire

Des demandes de subventions pour des collégiens domiciliés sur la commune ont été sollicitées pour des voyages scolaire.

Un élève au collège de Bonnat pour un voyage en Espagne et un élève au collège de St Vaury pour un séjour à Toulon.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, comme l'an passé, d'octroyer 80 euros par enfant.

Questions diverses

Eau : Mr FILLETTE explique que les infrastructures pour le traitement de l'eau sont en très mauvais état, la communauté d'agglomération a repris la compétence et projette de construire deux nouvelles usines de traitement. Les appels d'offre ont été lancés mais cela peut prendre 4 à 6 ans. M. FILLETTE préconise de faire de la prévention sur la commune.

Tarifs : M. ROUSSEAU indique que le coût moyen par repas est d'approximativement 3.65 € (uniquement les ingrédients). On peut admettre que l'on peut multiplier par trois pour obtenir le coût d'un repas toutes charges comprises.

Il explique que l'enlèvement des ordures ménagères de la salle polyvalente, présente un surcoût de 8 euros à chaque location, il suggère de répercuter cette augmentation sur le prix de la location. Mme le Maire précise que la commission des finances va travailler sur la révision des divers tarifs.

Salle polyvalente : M. ROUSSILLAT donne des informations sur le lave-vaisselle, la majorité des pièces de cet appareil ont été changées (il est comme neuf) par contre il faut bien veiller à suivre les consignes affichées pour son fonctionnement.

Bulletin municipal : il est en cours de finition.

Fin de séance à 20H50